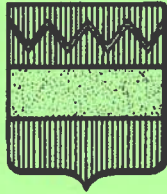


PROVINCE DE HAINAUT



Arrondissement d'Ath

COMMUNE

de

BRUGELETTE



Wallonie

**LIVRE I - URBANISME**  
**LIVRE II - AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par M. François PIRON, propriétaire du bien sis, Clos des Sahuteaux à Brugelette visant :

- La construction de huit maisons unifamiliales.

Le projet s'écarte des prescriptions du Permis d'urbanisation en ce qui concerne :

- Les lots n°8-9, 10-11 et 13-14 présentent un mur séparatif (au niveau des terrasses) qui déborde faiblement de la zone aedificandi
- Le projet prévoit 4 habitations (lots n°8, 9, 13 et 14) avec la brique ton clair Fleur de pommier (jaune-rose) identique au lot n°2

**La demande nécessite des écarts prescriptions du permis d'urbanisation**

Conformément à l'article D.IV.5 du CoDT

L'affiche est posée ce 15 janvier 2021

**L'enquête se déroule du 20 janvier au 3 février 2021 inclus.**

Le dossier est disponible par mail et si cela n'est techniquement pas possible, il est consultable uniquement sur rendez-vous demandé au moins 48h à l'avance et des explications peuvent être obtenues auprès de Mme GASPARD Véronique (téléphone : 068/45.73.10 et adresse mail : [urba-envir@brugelette.be](mailto:urba-envir@brugelette.be)) du lundi au vendredi.

**Les réclamations et observations écrites avec toutes vos coordonnées sont à envoyer du 20/01/2021 au 03/02/2021 au Collège communal :**

- par recommandée à l'adresse suivante Grand Place, n°2a 7940 Brugelette,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urba-envir@brugelette.be](mailto:urba-envir@brugelette.be) .

Brugelette, le 13 janvier 2021

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice générale f.f.  
Sandy MAENOUT



Le Bourgmestre,  
André DESMARLIERES